

# ÉBRANLER LE BASTION POLITIQUE ?

par *Sandra Frey* \* et *Annie Rieu* \*\*

## *Attaquer à leurs racines les mécanismes discriminatoires du système politique français*

Dans le champ politique, la permanence de la domination masculine se traduit par une faible proportion de femmes dans les postes de décision (1). Les obstacles à l'engagement politique des femmes et à leur élection à ces plus hauts postes ont pu être mis à jour, notamment dans leurs aspects historiques (exclusion des femmes de la citoyenneté politique) ou culturels (2).

### *Les limites de la parité*

Sous l'impulsion conjuguée de l'Europe et des mouvements sociaux féministes, les démocraties européennes, qui souffraient d'une sous-représentation chronique des femmes aux postes de pouvoir, ont été incitées à mettre en place des mesures correctrices, y compris en recourant à des actions de discrimination positive, afin d'assurer l'effectivité de l'égalité et non plus l'égalité formelle.

C'est dans ce contexte que la France se démarque en 2000, en dépassant le cadre du simple « quota » propre aux actions positives en faveur des populations discriminées, et s'impose par le principe de « parité » comme garante de la reconnaissance isonomique de la société, composée d'autant de femmes que d'hommes. Le concept de parité n'est pas alors perçu, dans son ensemble, comme un projet global de réorganisation de la société, fondé sur une mixité véritable à tous les niveaux des institutions, des professions, des administrations, c'est-à-dire lié à la modernité, en ce qu'il remet en cause un fonctionnement social et une image symbolique des hommes et des femmes dans la société (3). Du moins, ce n'est pas cette version qui est mise en oeuvre.

L'instauration de la parité, revendiquée par les mouvements sociaux féministes, qui devait être l'outil pragmatique par excellence capable de faire sauter les verrous psychologiques, sociologiques et politiques, et répondre à cette exigence de transformation radicale de la société, dans toutes les sphères, y compris et surtout dans la famille, s'avère pour l'instant insuffisante.

En effet, la loi dite « de la parité », utilisée par la France pour viser à plus d'égalité dans le monde politique, présente dans sa

\* *Sociopolitologue, Équipe Simone Sagesse, Toulouse II, Laboratoire Communication et Politique, CNRS frey\_sandra@yahoo.fr*  
\*\* *Sociologue, CERTOP et Équipe Simone Sagesse, Toulouse II*

(1) Comme les exécutifs municipaux, l'Assemblée nationale, le Sénat.

Voir **S. Frey**, *La dimension du genre dans l'engagement politique local. Enquête dans l'Hérault, 1983-1995*, Lille : Atelier National des Thèses, décembre 2004.

(2) Par exemple différenciation des rôles sociaux sexués dans la socialisation des enfants.

(3) **J. Martin** (dir.), *La Parité. Enjeux et mise en œuvre*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998, p. 253-260.

# ÉLUE AU PARLEMENT EUROPÉEN

## Témoignage

« En Europe, hormis en Scandinavie, les femmes ont de grandes difficultés à s'imposer dans l'action et la représentation politiques. Au même niveau d'élection et de compétence, les hommes se mettent facilement en avant, alors que les femmes restent effacées. Tout un héritage social et culturel, parfois transmis par les femmes elles-mêmes, pèse sur elles. Les femmes ont l'habitude qu'on les impose, et non celle de s'imposer. Il faut donc qu'elles aient le courage de se battre. Dans de nombreux pays, lorsqu'une femme s'impose, elle soulève souvent des critiques violentes, quelquefois même de la part de femmes. Pour en arriver où je suis arrivée, j'ai dû lutter contre moi-même. Je l'ai perçu immédiatement ; je me suis dit : « si tu ne t'imposes pas, tu n'auras rien. »

Au Parlement européen, pourtant très soucieux d'égalité, les postes de pouvoir reconnus, tels que la présidence de groupes politiques ou de commissions, sont vite accaparés par les hommes. Ceux qui relèvent moins du prestige, qui demandent souvent davantage de travail sont largement pourvus par des femmes. Aux hommes les présidences et vice-présidences de commissions, aux femmes les postes de coordination entre élus d'un même parti.

Globalement, le monde politique est en partie influencé par des parrainages, et ceux-ci sont surtout masculins. Pour que la parité devienne naturelle dans les comportements, il faudra attendre une autre génération. Beaucoup d'hommes politiques ne sont pas prêts à s'effacer pour faire place aux femmes. Il faudrait donc que les femmes osent l'affrontement. Or s'il se révèle trop violent, les femmes préfèrent généralement reculer.

Au-delà des clivages partisans, nous abordons fréquemment ce sujet entre élues. Dans notre groupe, nous avons

constaté que les hommes se retrouvaient entre eux. Nous avons alors éprouvé le besoin de nous retrouver entre femmes et d'échanger sur ces pratiques. Il est essentiel en effet de percevoir que ce que vivent les femmes en politique est une expérience qui leur est commune.

Pour changer cette situation, il faut, dans un premier temps, des obligations réelles de parité. C'est un peu humiliant pour une élue, mais notre génération est une génération intermédiaire. Les femmes doivent passer par dessus leur fierté, et les hommes doivent finir par accepter de s'effacer au profit d'une pleine égalité.

Avec 222 femmes et 510 hommes élus, le Parlement européen est encore loin de la parité, même si le nombre de femmes progresse. Pour que les choses changent, la volonté ne suffit pas, il faut qu'elle soit soutenue par des obligations. En France, par exemple, les scrutins de listes sont forcément paritaires, mais la désignation des candidats aux législatives peut être non paritaire. Certains partis ont préféré payer des indemnités plutôt que d'appliquer la loi.

L'Europe est très en avance par rapport à certains pays (1). Il reste toutefois beaucoup à faire pour que le troisième des six domaines d'action prioritaire de la *Feuille de route* – « favoriser la représentation égale dans la prise de décision » – aboutisse à son effectivité dans l'ensemble des instances européennes ».

**Martine Roure**

*Députée européenne  
Parti socialiste européen*

(1) Avec la *Feuille de route pour l'égalité entre les femmes et les hommes* adoptée par la Commission européenne en mars 2006, avec le Pacte européen pour l'égalité de mars 2006, avec la mise en place de l'Institut européen pour l'égalité entre les femmes et les hommes prévue pour 2007.



conception même des défauts que certaines avaient repéré dès son énonciation (4). La loi du 6 juin 2000 « favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux fonctions et aux postes électifs » ; ainsi rédigée, elle suscite l'indignation des féministes qui lui préféreraient une rédaction plus affirmative et coercitive, telle que « la loi garantit », ou encore « les assemblées élues sont composées d'autant de femmes que d'hommes ».

En outre, elle ne s'applique pas partout. Ainsi, pour les élections municipales, elle concerne seulement les communes de plus de 3 500 habitant-es – alors même que 75% des communes ont moins de 1 000 habitant-es – et ne concerne pas la répartition des sièges de l'exécutif. Dans les communes concernées par la loi, le pourcentage de femmes conseillères municipales a nettement progressé (5). À l'inverse, la proportion des femmes maires augmente faiblement (6). De même, les élections sénatoriales et celles de conseillers généraux souffrent d'une règle peu contraignante par rapport à la loi dite, mais non nommée, « de la parité ». Enfin, les différentes échéances électorales « post-paritaires » ont montré de nombreux détournements de la loi (7).

Dès lors l'approche de genre, caractérisée dans le champ politique par la loi dite « de la parité », peut-elle ébranler le bastion politique ? Pour cela, il faudrait qu'elle soit appropriée par l'ensemble de la classe politique, par les différents acteurs autour d'une même définition. Or, ce n'est pas le cas. Si le constat des inégalités de sexe en politique est effectué, dès qu'il s'agit de faire des propositions d'action pour y remédier, on note une ambivalence dans les propos des responsables politiques (8).

Les arguments développés tournent autour de la nécessaire différence des sexes dans une approche de complémentarité. L'approche « genre » étant considérée comme un outil de « guerre des sexes » et balayée par nombre d'interlocuteurs. On constate que de nombreuses résistances masculines qui se réclament de l'intérêt général, de l'universalisme, etc. perdurent.

La transformation des esprits qui supposait un « renversement idéologique » n'a pas eu lieu, pas plus que la « révolution culturelle » induite, ayant pour aboutissement le changement de l'image des femmes vue par les femmes et les hommes (9). Certes, théoriquement, la parité a induit des changements dans les mentalités, peut-être plus du côté des administré-es que des responsables politiques. Elle remet en question un certain nombre de certitudes héritées du passé (10). Elle attaque ainsi dans ses fondements la différence de socialisation des femmes et des hommes, la spoliation historique de la légitimité des femmes à représenter le symbolique et le politique – caractérisés par la figure masculine de la représentation – la tolérance à l'inapplication de l'égalité sexuelle.

(4) **J. Mossuz-Lavau**, *Femmes/hommes, pour la parité*, Éd. Presses de Sciences Politiques, 1998.

(5) Il est passé de 25,7 % en 1995 à 47,4 % en 2001, alors que pour les communes de moins de 3500 habitants non soumises à la loi, le pourcentage est passé de 21 % en 1995 à 30 % en 2001.

(6) De 7,8 % en 1995 à 11,2 % en 2001 pour les communes concernées par la loi, de 4,4 % en 1995 à 6,7 % en 2001 pour les communes non concernées par la loi (Observatoire de la parité, 2005).

(7) Par exemple, aux élections législatives de 2002, malgré la menace de sanctions financières, certains partis politiques ont préféré payer des amendes pendant plusieurs années (1 650 980 euros pour le Parti socialiste et jusqu'à 4 262 606 euros pour l'UMP) plutôt que d'appliquer correctement la loi.

(8) **Y. Le Quentrec, A. Rieu**, *Femmes : engagements publics et vie privée*, Paris, Syllepse, 2003.

(9) **F. Gaspard, A. Le Gall, C. Servan-Schreiber**, *Au pouvoir Citoyennes : liberté, égalité, parité*, Paris, Seuil, 1992.

(10) L'illégitimité des femmes à la prise de décision politique donc leur sous-représentation, l'illégitimation du genre féminin à représenter « l'universel » ; voir **S. Frey**, « L'impact de la parité sur les représentations des femmes en politique », Observatoire de la Parité, Mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université, *L'odyssée paritaire : un premier bilan*, Paris : Observatoire de la Parité, (à paraître).

# *L'approche par genre*

## **UNE DÉMARCHÉ NÉCESSAIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Force est de constater qu'en France, nous ne disposons pas encore d'outils d'évaluation généralisés sur la place exacte qu'occupent les femmes et les hommes dans tous les dispositifs mis en œuvre dans les diverses politiques publiques. Le département de l'Isère n'échappe pas à ce constat. Pourtant, ses grandes compétences s'articulent majoritairement autour de l'action sociale et de la santé, où les femmes sont le pivot central, aussi bien en tant qu'actrices que public visé. Trois exemples peuvent être cités : l'insertion au travers du dispositif RMI, la protection de l'enfance, de la PMI à la sauvegarde de l'enfant, le vieillissement avec une plus grande longévité des femmes.

Le Conseil départemental d'insertion (CDI), qui oriente les actions en direction du public RMI et les crédits correspondants, ne dispose pas de statistiques fiables et claires sur les publics touchés du point de vue du genre et ne peut donc pas évaluer la pertinence des actions menées en direction des hommes et des femmes bénéficiaires. Il ne peut non plus cerner les efforts entrepris par les travailleurs sociaux pour répondre aux capacités personnelles de ces publics, libérés de leurs représentations traditionnelles, alors que nous savons qu'en France, les métiers sont encore très « sexués ».

Les femmes sont au centre de la protection de l'enfant en tant que mères ou éducatrices, lorsqu'il faut se substituer aux parents naturels. Comment prend-on en compte leur situation et leurs rôles sociaux (revenus, niveaux de formation, responsabilités familiales, isolement...) ? Cela n'est jamais évoqué lors des évaluations menées sur les pratiques sociales.

Les personnes âgées sont majoritairement des femmes, comment sont-elles

reconnues ? Leur isolement est plus fréquent que pour les hommes : quel traitement spécifique est-il prévu ? Les femmes sont également au centre de la prise en charge familiale du vieillissement des parents : l'évaluation de leur participation est-elle réalisée ?

Sur cette toile de fond de méconnaissance des réalités, après plusieurs années de sensibilisation des cadres de l'administration du Département à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, ma délégation engage en 2006 un diagnostic sur la prise en compte ou non du genre dans les cinq directions de la vie sociale du Conseil général ; ce diagnostic concerne le terrain, par le biais d'interviews de quarante responsables et de l'analyse des documents « bilans et actions ».

Ce diagnostic aura pour mission de faire prendre conscience aux acteurs directs de l'action publique de l'importance de cette démarche. Elle doit s'inscrire dans un processus de développement durable par des adaptations spécifiques des actions, en vue de créer plus d'égalité entre les hommes et les femmes. Le but de cette mission est de les rendre acteurs de la démarche pour qu'ils la portent et qu'ils deviennent force de proposition, et ainsi qu'ils modifient les pratiques quotidiennes d'action sociale au sein du département.

Parce que transformer l'action publique, ce n'est pas seulement accorder aux femmes ou aux hommes un « rattrapage » de droits, c'est une simple question de justice.

**Brigitte Périllie**

*Conseillère générale de l'Isère  
Déléguée aux droits des femmes et  
à l'égalité entre les hommes et les femmes  
et aux politiques des temps*



## Des toilettes sans incidence profonde

Plusieurs interventions législatives visant l'amélioration de la politique publique « de genre » en matière électorale ont été réalisées depuis 2000, au niveau des élections sénatoriales, européennes et régionales. D'autres propositions de loi sont présentées, prévoyant d'étendre aux établissements publics de coopération intercommunale la loi dite de la parité, ou encore d'imposer que les suppléants des députés et des sénateurs soient obligatoirement du sexe opposé à celui des titulaires.

Néanmoins, en étant dépourvue de pouvoir contraignant à tous les niveaux électoraux, la parité est laissée à la discrétion des différents acteurs politiques et reste un vœu pieux. De fait, elle apparaît de plus en plus dévoyée ; les femmes ont été massivement instrumentalisées sous la contrainte de la loi, parfois exclues des exécutifs où elles avaient été élues, voire dépossédées de leurs délégations. Elles ont aussi perdu leurs responsabilités dans les partis lorsqu'elles ont contesté ou dénoncé, sans le support d'un dispositif législatif, le sexisme ancestral du bastion politique (11).

Dans le domaine des politiques publiques locales, il n'y a pas ou peu de prise en compte du genre. On assiste à un phénomène de neutralisation des problèmes posés (12), les inégalités de sexe constatées ne requérant pas une différence de traitement. Elles confortent la rhétorique des discours concernant la place des femmes en politique, qui oscille autour du dilemme : égalité/différence. Les inégalités de sexe restent posées en termes de « spécificités » féminines qui renvoient toujours au rôle maternel.

Dans ce contexte, l'approche de genre aurait pu viser à construire de nouvelles perspectives sur le long terme et enclencher un processus qui permette l'émergence d'une nouvelle culture politique. Or, le concept de parité, comme outil de politique publique, n'a pas permis de construire un projet politique pour une société moderne. La condition, pour changer radicalement de perspective, est d'accepter de renoncer à toutes les représentations traditionnelles des relations entre les sexes, dans la sphère politique comme dans la sphère privée. Or, si l'opinion française vit « sous l'impression » que la condition des femmes s'est spectaculairement transformée avec le temps, sur tous les plans, comme sous l'effet d'un progrès continu, l'approche de genre a échoué à transformer le bastion politique parce que l'acceptation du projet global de la parité, celle qui vise à s'attaquer à la racine de l'idéologie patriarcale, et non pas à ses effets, n'est toujours pas mise en oeuvre.

**Sandra Frey et Annie Rieu**

(11) **S. Frey**, « La violence en politique : une approche genrée », Colloque *Actions de Prévention contre le sexisme*, DRDF du Languedoc-Roussillon, Mission pour l'Égalité, FSE, Université Montpellier III, 11-13 mai 2005.

(12) **J. Heinen et alii**, *Genre et gestion locale du changement*, rapport fin de contrat financé par la Commission Européenne, DG Recherche, 5ème PCRD, 2004.